



L'HONORABLE JOSEPH EDOUARD TURCOTTE.

L'honorable J. E. Turcotte était fils du Major Turcotte, de Gentilly. Il naquit dans cette paroisse le 10 Octobre 1808.

Ses parents le destinèrent aux études classiques, car ils prévoyaient que sa brillante intelligence, son caractère énergique et décidé lui donneraient des succès dans la carrière professionnelle. Il entra au séminaire de Nicolet en 1821-22, et y fit de très fortes études. Le séminaire de Nicolet était alors dans une phase tout particulièrement glorieuse, puisqu'il comptait dans son personnel l'abbé Rimbault, l'abbé Holmes, Mgr. Bourget, l'abbé Ferland et l'abbé Frs. Desaulniers. Il est avantageux de vivre dans la société des grandes âmes, surtout lorsque cette société consiste dans des rapports aussi intimes que ceux du maître à l'élève. Comme il y a l'attraction du génie, il y a aussi le rayonnement du génie, et sous ce rayonnement les âmes neuves se transforment. On reconnaît dans toute la carrière de M. Turcotte l'influence des hommes de lettres et des vrais patriotes qui furent ses premiers professeurs.

Il acheva ses études en 1829, et n'hésita pas à prendre la soutane dans l'automne de cette même année. On faisait grand cas de ses talents à Nicolet, et on lui confia immédiatement la classe des Belles-Lettres qui était la plus haute classe après la Philosophie.

Dans l'automne de 1830, Mgr. Panet l'envoyait au Collège de Ste. Anne. Après ces deux années de professorat, ne se sentant point de vocation suffisante à l'état ecclésiastique, il quitta la soutane, et commença immédiatement l'étude du droit. C'est à la même date qu'il éprouva cet accident dont il se ressentit toute sa vie : il ne put jamais se servir beaucoup de son bras droit ; mais ceux qui l'ont connu savent quel usage merveilleux il savait faire, dans ses discours, du bon bras qui lui restait.

Pour faire sa cléricature, Turcotte demanda son admission au bureau d'Elzéar Bédard. Cette détermination était des plus significatives ; il souscrivait par là, en quelque façon, aux 92 résolutions dont Elzéar Bédard est le père putatif ; il prenait rang dans la phalange patriotique dont Papineau était le chef glorieux et respecté. C'est bien sous ces couleurs que Turcotte s'est montré dans les quelques écrits de ce temps qui nous restent de lui. Je surprendrai peut-être mes lecteurs en leur disant qu'il a écrit quelques pièces de poésie, qu'on retrouve dans le *Répertoire National*. Ces pièces n'offrent rien de remarquable ; on sent que l'auteur avait beaucoup de peine à plier sa pensée aux règles de la versification. Mais il y a certaines idées qui ressortent clairement de ces vers péniblement élaborés, il y a certains sentiments dont chaque phrase se trouve comme imprégnée : c'est d'abord la fierté nationale, c'est un grand désir de la liberté canadienne, désir honorable que partageaient toutes les nobles âmes ; c'est enfin un grand mécontentement contre nos tyrans et détracteurs, mécontentement qui s'accroissait alors de plus en plus, et qui a produit la révolte de 1837.

Le jeune étudiant en droit suivait avec passion les affaires de son pays ; il y avait sans doute longtemps qu'il en agissait de la sorte. Que d'écoliers alors s'informaient avec une fiévreuse inquiétude des nouvelles politiques, prêts à s'élancer dans la mêlée, au lendemain de leur sortie du Collège, semblables à ces recrues qu'on exerce à l'ombre des murs de la caserne, et qui frémissent

lorsqu'elles entendent les détonations d'un combat auquel elles ne peuvent encore assister.

Formé par les leçons du patriote E. Bédard, Turcotte crut qu'il lui appartenait de recueillir la succession du patriote Bourdages dans le comté de Nicolet, aux élections de 1834. Il n'était qu'étudiant en droit. Il fit néanmoins la lutte avec ardeur, et parut même avoir quelques chances de succès ; mais enfin les électeurs lui préférèrent le major Hébert, homme âgé et très estimé.

C'est ainsi qu'il se trouva forcé en dehors des luttes mémorables de 1835 et 1836.

Nous ne pouvons dire au juste ce qu'il eût fait dans le cas où le comté de Nicolet l'eût envoyé en chambre ; mais nous n'avons aucun doute qu'il eût suivi, au meilleur de sa connaissance, le drapeau de l'honneur national.

Tandis que les questions les plus brûlantes s'agitaient au parlement, J. E. Turcotte continuait paisiblement sa cléricature. Il fut admis au barreau en 1836, et se mit à exercer à Montréal, en société avec M. Drummond. Les deux nouveaux associés s'étaient connus, pendant leurs études, au séminaire de Nicolet ; et ils avaient sans doute appris dès lors à s'estimer l'un l'autre. Bientôt ils se lancèrent tous deux dans la politique et Drummond, parvenu au poste de Procureur-Général, devint l'âme de tout ce qui se faisait de grand dans le pays ; mais rien ne put jamais rompre leur vieille et noble amitié. C'est cette constante amitié, connue de tout le monde, qui fit dire à beaucoup de personnes que Turcotte pouvait obtenir tout ce qu'il voulait du Procureur-Général. Il y avait pourtant entre eux une grande différence de caractère : par exemple, Drummond admirait et goûtait la poésie de Virgile ; mais Turcotte, esprit vigoureux et un peu raide, comme le faisait voir sa figure mâle et son regard sévère, ne pouvait guères trouver de beautés que dans Homère. " Vas donc avec ton Virgile," disait-il, " son héros, Enée, ne paraît bon qu'à pleurer comme une femme." Nous rappelons ce trait, parce qu'il nous semble que c'est dans les petites choses que l'on découvre souvent le caractère des hommes.

L'hon. Turcotte eût obtenu de grands succès dans la profession d'avocat, s'il eût voulu s'y livrer. Au début de sa carrière (en 1838), étant parvenu à obtenir un bref d'*habeas corpus* en faveur de Célestin Houde, habitant de la Rivière du Loup qui s'était compromis dans les troubles de 37, il fut complimenté par le juge Vallières, sur la manière dont il avait plaidé cette cause ; or, on sait que le juge Vallière s'y entendait en hommes. Mais ce n'est pas là tout ce qu'il retira de son heureux plaidoyer. Célestin Houde, brave cultivateur, conserva toujours une espèce de culte pour son bienfaiteur, et se fit comme un devoir de répandre sa renommée ; c'était l'électeur le plus fidèle, le cabaleur le plus intrépide que Turcotte possédât dans le comté de St. Maurice.

Cette époque est bien la plus triste de toute notre histoire, sans même en excepter les jours néfastes de la conquête. Se révolter contre le pouvoir n'était sans doute pas ce que les Canadiens avaient de plus sage à faire en 1837. Il fallait employer les moyens constitutionnels, et la justice, je dirai même la sainteté de notre cause fût probablement venue à triompher. On n'eut pas la patience d'attendre, et l'Angleterre résolut d'effacer ce petit peuple français qui faisait bigarrure dans ses vastes possessions anglo-saxonnes. On délibéra sur ce sujet important. Il y eut une voix courageuse qui osa parler en

notre faveur ; cet Anglais que les Canadiens doivent révéler et bénir, c'est lord Gosford, celui-là même qui s'était vu obligé de partir en 1837, lorsque la constitution fut suspendue. Mais un autre gouverneur, lord Durham, qui était venu étaler ici sa folle prodigalité aristocratique, qui traînait une suite rappelant celle des anciens potentats, qui donnait onze cents piastres pour faire monter ses voitures sur leurs roues en arrivant à Québec, celui-là exposa froidement les moyens de nous détruire. La nation anglaise accepta le moyen qu'il lui proposa comme étant le plus convenable, l'Union des deux Canadas. Charles Poulett Thompson fut envoyé pour mettre en mouvement cette machine gouvernementale qui devait nous tuer avec le temps ; il ne recula point devant la besogne. Sa conduite fut le sublime de la folie comme elle était le sublime de la perversité. Il nous donna des élections en 1841, mais comme son but avoué était d'anéantir notre influence, s'il y avait un petit bourg anglais, lors même qu'il n'eût été composé que de dix familles, lors même qu'il eût été situé aux derniers confins d'un vaste comté, c'est là que se trouvait le chef-lieu et l'unique bureau des votations. Ainsi le chef-lieu du comté de Nicolet se trouvait à Drummondville, place insignifiante alors et d'un accès presque impossible. Le chef-lieu du comté de Berthier était à Kildare, celui du comté de Terrebonne à Rawdon, etc. Dans ces comtés on prépara de vrais coupe-gorges. On sait que M. Lafontaine céda devant la violence et alla se faire élire en Haut-Canada.

C'est dans ces circonstances pénibles, mais bien propres à exalter le patriotisme, que commença la carrière politique de l'honorable J. E. Turcotte. Il se présenta dans le comté de St. Maurice. Ce beau comté ignorait alors le nom de Hunterstown ; il dut à cette circonstance de n'être pas obligé de faire l'élection dans les gorges des Laurentides.

Le parti anglais mit sur les rangs un de ses fidèles, protestant de naissance, et qui avait montré une ardeur exagérée contre les malheureux révoltés de 1837. C'était, sans contre-dire, un adversaire redoutable ; esprit cultivé, orateur agréable, faisant sonner bien haut le respect à l'autorité et le dévouement à la mère-patrie, il pouvait facilement en imposer au peuple. Il était, de plus, seigneur d'une bonne partie du comté : c'était le colonel A. B. C. Gagy.

M. Turcotte était loin de craindre, la lutte était son élément, il aimait les bruits sourds des grandes foules, c'est alors qu'il était inspiré. Il fallait entendre sa parole pleine de nerf et de vivacité, ses accents, tantôt émus et faisant presque verser des larmes, tantôt indignés et faisant frémir tous les auditeurs ! La foule était comme une mer agitée, qu'il excitait et calmait à son gré. Il faut excepter le cas où il demandait le silence en faveur d'un adversaire ; il était convenu qu'alors l'obéissance n'était pas nécessaire. Il était surtout terrible quand il s'adressait directement à un adversaire, l'accablant de questions qui ne pouvaient pas avoir de réponses, finissant chacune de ses périodes par un mot sonore dont on se souvenait longtemps, ou par un sarcasme amer. Il raillait sans merci la minorité qui lui était opposée : Voyez donc les gens de la petite potée, s'écriait-il un jour. Cette expression de *petite potée* faillit exciter une sédition.

Lorsque le parlement se réunit, les Canadiens-Français furent tout le temps sur la défensive, pour arrêter, autant que possible, les agressions contre leurs droits les plus